
PLANIFICATION STRATÉGIQUE • 2022 – 2025

Chères collègues,

Chers collègues,

Je me réjouis à l'idée de vous partager la planification stratégique 2022 – 2025 de l'Ordre des chiropraticiens du Québec (OCQ), adoptée par les membres du Conseil d'administration le 3 juin 2022.

Cette planification a été développée non seulement en tenant compte de la mission et de la vision de l'Ordre, mais aussi en fonction de ses valeurs, bonifiées cette année, avec l'ajout de **l'amélioration continue** et surtout des intérêts de ceux que nous aimons tant servir, nos patients. Il va de soi que l'Ordre souhaite voir ses valeurs appliquées par l'ensemble de son personnel et de ses membres en vue de poursuivre son ascension et ainsi faire rayonner la profession auprès du public en lui offrant des soins chiropratiques à la hauteur de ses attentes.

Il est dans l'intérêt à toutes et tous d'adhérer à cette planification, car elle trace la voie pour assurer l'atteinte de notre objectif commun : une pleine reconnaissance de ce que la chiropratique et les chiropraticiens ont à offrir, et ce, au plus grand bénéfice de la population.

L'OCQ suivra rigoureusement ce plan pour orienter chacune de ses décisions, il devient une fondation pour les quatre prochaines années.

Prendre part à cette planification stratégique 2022 – 2025 permet de **se donner les moyens de nos ambitions!**

Le président,



Dr Philippe Larivière, chiropraticien, D.C.

L'Ordre des chiropraticiens du Québec ...

Sa **mission** est d'assurer la protection du public en veillant à la qualité et à l'excellence de l'exercice de la chiropratique et en soutenant le développement des compétences de ses membres.

Sa **vision** est d'être reconnu en tant que catalyseur dans le développement de partenariats novateurs mettant en valeur l'expertise des chiropraticiens en santé neuromusculosquelettique.

Ses **valeurs**

Encourager la **collaboration** non seulement entre les chiropraticiens, mais aussi entre les différents professionnels de la santé. La collaboration entre les divers intervenants du secteur de la santé a un effet positif sur les soins prodigués au public.

Faire preuve d'une grande **rigueur** quant au contrôle et à la surveillance de l'exercice de la profession, de même qu'au choix de ses programmes de développement professionnel et de formation continue qu'il offre pour assurer la qualité des soins offerts au public.

Il exige que chacun de ses membres manifeste la même rigueur dans l'exercice de sa profession.

Faire valoir l'importance de l'**intégrité** auprès de ses membres. Il insiste particulièrement sur l'obligation qu'ont les membres de se conformer à toutes les exigences, afin d'assurer au public des soins de qualité répondant aux plus hautes normes d'excellence.

Valoriser l'**amélioration continue** par l'acquisition et le perfectionnement de compétences en soutenant le développement de ses membres en vue de prodiguer des soins d'excellence au public. Il offre un grand nombre de formations et en diversifie régulièrement le contenu pour favoriser l'enrichissement des compétences de ses membres.

L'Ordre des chiropraticiens du Québec, ses orientations stratégiques et ses axes stratégiques de développement

1. Poursuivre le développement de la profession

- 1.1 Soutenir au moyen de la recherche le développement de la profession chiropratique
- 1.2 Accroître la connaissance du public sur l'évolution de la profession chiropratique
- 1.3 Bonifier l'offre de formation continue
- 1.4 Impliquer les chiropraticiens dans le réseau de la Santé et de Services sociaux

2. Optimiser les processus d'encadrement professionnel

- 2.1 Mettre à jour les modes de contrôle de l'exercice de la profession
- 2.1 Accroître la connaissance des membres sur les modes de contrôle de l'exercice de la profession

3. Mettre en valeur l'Ordre et sa gouvernance

- 3.1 Faire connaître les activités de l'Ordre auprès des intervenants du système professionnel
- 3.2 Faire connaître les activités de l'Ordre auprès des membres et du public
- 3.3 Mettre en place des mécanismes qui facilitent la gestion de l'information au sein de l'organisation
- 3.4 Faciliter l'intégration de la relève au sein des différentes instances de l'Ordre